

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 13 janvier à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 07 janvier 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	16	0	1	0	0

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres excusés : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PETITE ENFANCE

Délibération n°02-2022 : Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Monsieur Bosdevigie, Vice Président en charge de l'action sociale, rappelle que depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes gère les 2 crèches et le Relais Petite Enfance.

Pour les 2 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le règlement de fonctionnement est obligatoire et il est nécessaire de l'actualiser en :

- rappelant les obligations vaccinales et les conséquences en cas de non observation
- apportant des précisions sur le protocole d'accueil des enfants allergiques alimentaires
- apportant des précisions sur les fonctions d'adjointes et de continuité de direction

Le règlement de fonctionnement est une référence pour l'équipe de direction quand il s'agit de résoudre des situations compliquées.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération 54-2018 du 05 juillet 2018 du Conseil Communautaire portant décision de reprise en gestion des crèches à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la lettre circulaire de la CNAF 2019-005 du 05 juin 2019 fixant le barème national des participations familiales en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant,

Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement en vigueur dans les deux établissements du jeune enfant à partir du 1^{er} janvier 2022,

Par 15 voix pour et 1 abstention (Philippe SIMON), les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident d'

- ACTUALISER le règlement de fonctionnement commun aux deux établissements d'accueil du jeune enfant, joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- AUTORISER Madame la Présidente à organiser sa diffusion aux utilisateurs des services concernés et aux organismes partenaires (CAF, PMI)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 janvier 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 19 JAN. 2022
Publié : 19 JAN. 2022